

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi neuf septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal en session ordinaire s'est réuni dans la salle polyvalente communale sous la présidence de Monsieur Cédric TABUT, Maire.

Etaient présents : M. TABUT, M. PEREZ, M. LEROUX, M. BACKES, Mme MOREIRA, Mme RAZEL, Mme CATTIN, Mme VIDAL, M. BITSINDOU MAYOLA, Mme DE SOUSA BAPTISTA.

Absents excusés : M. BOISSET (pouvoir à M. LEROUX), Mme GOMES (pouvoir à Mme MOREIRA), M. ALEGRE, M. COMBEAU, Mme AIMÉ.

Secrétaire de Séance : M. PEREZ

Date de la convocation : 01 septembre 2021

Le compte-rendu de la séance précédente est lu et approuvé.

1 – Election représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

L'article 1609 nonies c, IV du Code Général des Impôts, dispose qu'une commission spécifique d'évaluation des charges transférées doit être mise en place au sein des communautés d'agglomération pour effectuer les estimations nécessaires au calcul des compensations liées aux transferts de compétences.

Par délibération CC2020/033 le conseil communautaire du 16 juillet 2020 a fixé les règles de composition de la CLECT de Chartres métropole. Chaque commune membre est représentée par un nombre de délégués égal à un tiers du nombre total de ses délégués titulaires, chaque commune ayant au minimum un représentant.

Selon cette règle, la commune de Roinville-sous-Auneau sera représentée à la CLECT de Chartres métropole par deux Membres.

L'élection des représentants du conseil municipal au sein de la CLECT aura lieu au scrutin secret conformément à l'article L2121-21 du CGCT, sauf si le conseil municipal décide, à l'unanimité de ne pas y procéder.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Procède à l'élection des représentants de la commune de Roinville-sous-Auneau pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Chartres métropole.

Acte les candidatures de : Monsieur Benoit PEREZ pour le poste de délégué titulaire et Monsieur Guillaume BACKES pour le poste de délégué suppléant.

Procède à l'élection : Nombre de votants : 12 Suffrages exprimés : 12

sont déclarés élus Monsieur Benoit PEREZ délégué titulaire et Monsieur Guillaume BACKES délégué suppléant ayant chacun obtenu 12 voix, pour représenter la commune de Roinville-sous-Auneau au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Chartres métropole.

2 - Convention avec Chartres métropole pour l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol

Suite à la rectification par Chartres métropole, par délibération BC2021/026 du 15 mars 2021 de la délibération C.2015-11 du 23 février 2015 entachée d'une erreur matérielle en remplaçant la mention « un service intercommunal mis à disposition des communes en application de l'article L 5211-1 III du code général des collectivités territoriales » par « **un service commun géré par Chartres métropole, créé hors compétence transféré, conformément aux dispositions de l'article L.5211-4-2 du code général des collectivités territoriales** », il est nécessaire de signer une nouvelle convention.

Il convient de préciser que l'institution d'un tel service, dont la mise à disposition se fait à titre gratuit, ne constitue en aucun cas un transfert de compétence, le Maire restant la seule autorité compétente pour la délivrance des différentes autorisations d'occupation du sol.

La convention annexée au présent rapport définit les conditions de mise à disposition du service commun d'instruction des demandes d'autorisation, des déclarations préalables et des actes relatifs à l'occupation du sol et décrit les missions et tâches relevant de la commune et celles relevant du service commun.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- DECIDE de confier l'instruction des permis de construire, permis d'aménager, déclarations préalables et certificats d'urbanisme opérationnels et de simple information à la communauté d'agglomération Chartres métropole ;

- APPROUVE la convention de service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme à intervenir entre la Commune de Roinville-sous-Auneau et Chartres métropole, qui confie au service commun de Chartres métropole l'instruction des permis d'aménager, des permis de construire, des permis de démolir, des déclarations préalables, des certificats d'urbanisme d'information (CUa), des certificats d'urbanisme opérationnels (Cub).

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée et toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Questions diverses : * Lecture d'un courrier de M. CHRISTEAUT, une réponse va lui être adressée.

La séance est levée à 21 h 15

Les Membres

TABUT Cédric

PEREZ Benoît

LEROUX Antoine

ALEGRE Pierre
(absent)

BACKES Guillaume

COMBEAU Matthieu
(absent)

MOREIRA Sandra

GOMES Isabelle
(pouvoir Mme MOREIRA)

RAZEL Agnès

CATTIN Gwendoline

VIDAL Angélique

BITSINDOU MAYOLA Roland

DE SOUSA BAPTISTA Laura

AIMÉ Ghislaine
(absente)

BOISSET Christophe
(pouvoir M. LEROUX)